



Morin-Heights
1855

APPEL D'OFFRES

Déneigement des chemins exigus et stationnements Années 2022-2023 et 2023-2024 (option de renouvellement 2024-2025) Référence A/O # 2022-24

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS

M. Hugo Lépine, directeur général/greffier-trésorier
567, chemin du Village, Morin-Heights (Québec) J0R 1H0, téléphone : 450-226-3232 (poste 101)

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Municipalité de Morin-Heights demande des soumissions pour le déneigement (\pm 1.1 km) de chemin exigus, sept (7) stationnements ainsi que les traverses de sentiers de ski de fond (\pm 32) pour les deux (2) prochaines saisons hivernales, années 2022-2023 et 2023-2024 avec une année d'option pour le renouvellement pour l'année 2024-2025.

DOCUMENTS

Le devis ainsi que la formule de soumission peuvent être consultés ou obtenus auprès du bureau du système électronique d'appel d'offres (SÉAO), à partir de **mercredi le 29 juin 2022**, selon les modalités et les coûts indiqués sur le site du SÉAO à l'adresse suivante : www.seao.ca.

Seules seront considérées aux fins d'octroi de contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord, et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la loi sur le bâtiment (LRQ, c.B. -1. 1). Seuls les soumissionnaires qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de SÉAO sont admis à soumissionner.

Pour être valable, chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement sous forme d'un chèque visé, tiré d'une banque à charte pour une somme égale à dix pour cent (10 %) du montant global de la soumission, payable à l'ordre de la Municipalité de Morin-Heights.

Ce cautionnement devra être valide pour une période de **soixante (60) jours** à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Conformément à la Politique et procédure de traitement des plaintes en matière de contrats publics de la Municipalité, toute plainte liée au présent appel d'offres doit être acheminée par courriel à Me Hugo Lépine, à municipalite@morinheights.com

Date de publication de l'appel d'offres (PAO) :	29 juin 2022
Date limite de dépôt des plaintes (DDP) à inscrire au SEAO :	11 juillet 2022
Date limite pour répondre aux plaintes (DRP) :	15 juillet 2022
Date limite de dépôt des soumissions (DDS) :	18 juillet 2022 - 11h00

RÉCEPTION

Les soumissions, présentées dans des enveloppes scellées, devront parvenir à l'adresse indiquée ci-dessous **au plus tard le lundi 18 juillet 2022, avant 11h00**, où elles seront ouvertes publiquement à compter de **11h01** à la même date.

M. Hugo Lépine
Hôtel de Ville
567, chemin du Village
Morin-Heights (Québec) J0R 1H0

SOUSSION
(A/O : 2022-24) Déneigement des
chemins exigus et stationnements
années 2022-2023 et 2023-2024

Ouverture des soumissions le :
Lundi 18 juillet 2022 à 11h01

Les soumissions doivent se conformer exactement aux instructions des documents de soumission et la Municipalité de ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

M. Hugo Lépine
Directeur général/greffier-trésorier